



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU S.IV.E.R.T.**

**de l'Est Anjou**

**Comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

## COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 24 septembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

### *Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :*

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

### *Etaient excusés :*

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA	
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

### *Assistaient sans voix délibérative :*

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 21.26: Approbation du Compte-rendu de la séance du 25 juin 2021*
- *Délibération n° 21.27: Modifications statutaires du SIVERT au 2 janvier 2022*
- *Délibération n° 21.28: BEA et Convention d'exploitation non détachable de la Délégation de Service Public -Avenant n°4-*
- *Délibération n° 21.29: Etudes pour l'Installation de l'Hydrocondenseur dans le cadre du Projet ECOCIR*
- *Délibération n° 21.30 : Exercice 2021 – Décision Modificative n°1 -*
- *Délibération n° 21.31 : Marché Global de Performance 1, avenant n°4*
- *Délibération n° 21.32: Répartition des subventions des composteurs*
- *Délibération n° 21.33: Etude du déploiement du projet MOBIL'Ethic sur la ZAC SALAMANDRE et l'U.V.E.*
- *Délibération n° 21.34: Droit de fermage pour l'année 2021*
- *Délibération n° 21.35 : Attribution de l'impression du prochain journal*

*Suite à un échange avec Monsieur SAVIN, la délibération concernant la session de formation du comité syndical a été retirée de l'ordre du jour à l'unanimité, à la demande de Monsieur le Président DAVY ;*

*Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,*

*Convocation adressée le 24 septembre 2021*

*Compte rendu affiché le, 8/10/21 ,*

**P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 25 juin 2021**

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.26**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA	
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## ***Approbation du Compte-rendu de la séance du 25 Juin 2021***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**


Le compte-rendu des dernières délibérations adopté par le précédent comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte - rendu de la séance du 25 juin 2021.

### **Le comité syndical décide à l'unanimité**

**- Article unique : D'adopter le Compte rendu de la séance du comité syndical du 25 juin 2021**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00171-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.27**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA	
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paieric Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## ***Modifications statutaires du SIVERT de l'Est Anjou au 2 janvier 2022***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU l'arrêté du Préfet de Maine-et-Loire du 27 décembre 2019

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'article R 241.7 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-4, L. 5211-19 et L. 5211-20

Vu les articles 14,15 et 22 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988

Vu la délibération n°14-23 du comité syndical du 6 juin 2014

Vu la délibération n°19-23 du comité syndical du 8 octobre 2019

VU la délibération du SICTOM Loir & Sarthe du 18 septembre 2021 et les statuts applicables au 2 janvier 2022

Vu l'avis du Comité Syndical

### **Considérant,**

Depuis la création du SIVERT les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, essentiellement pour des raisons de réorganisations territoriales, encore dernièrement par délibération n° 19-23 du 8 octobre 2019 du SIVERT et arrêté préfectoral n°2019-180 du 27 décembre 2019.

A compter du 2 janvier 2022, Le SICTOM loir et Sarthe voit son périmètre évolué avec les conséquences de la disparition du SMITOM Sud Saumurois, du SYCTOM Loire Béconnais et du SISTO ainsi que le transfert de compétences des communautés de communes de la Vallée du Haut Anjou et Loire Aubance.

Considérant qu'à la suite d'une réflexion concertée, le Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SYCTOM) du Loire Béconnais et ses environs, le Syndicat intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures ménagères (SISTO) et le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMITOM) du sud-saumurois sollicitent leur adhésion au syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SICTOM) Loir et Sarthe pour l'ensemble de leurs compétences et de leur périmètre, au 1er janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 5711-4 du code général des collectivités locales ;

Considérant que cette adhésion emportera dissolution des syndicats mixtes existants du fait du transfert de l'intégralité de leurs compétences au SICTOM Loir et Sarthe,

Considérant que le SICTOM Loir et Sarthe sera dorénavant appelé à compter du 2 janvier 2022 Syndicat 3RD'Anjou (syndicat pour la Réduction, le réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou)

Considérant que la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire va reprendre l'exercice en propre de sa compétence déchets au 02 janvier 2022, tout en sollicitant, à la même date, l'extension de son adhésion au SIVERT, pour la valorisation des déchets, à l'ensemble de son territoire ;

Par ailleurs, la communauté de communes Anjou Bleu Communauté a fait part de son souhait d'intégrer le SIVERT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sachant que les ordures ménagères d'ABC sont déjà valorisées sur l'UVE, via « le vide de four » dans le cadre d'un contrat avec SAVED. Suite aux négociations avec SAVED, dans le cadre de cette adhésion, les déchets seront facturés à la communauté de communes « au prix vide de four », provisoirement, jusqu'au renouvellement de la Délégation de Service Public. De même la péréquation transport et transfert des déchets d'Anjou Bleu Communauté sera effective au renouvellement de la Délégation soit mars 2026.

Considérant que la communauté de communes Anjou Bleu communauté va reprendre l'exercice en propre de sa compétence déchets au 02 janvier 2022, tout en sollicitant, à la même date, son adhésion au SIVERT, pour la valorisation des déchets de l'ensemble de son territoire ;

En cas d'accord du comité syndical, Il est nécessaire de modifier les statuts du SIVERT de l'Est Anjou, en particulier, dans :

- son Article 1 « Dénomination et composition »

- son article 4 « Objet », notamment l'article 4.2 qui intègre explicitement les déchets recyclables secs ménagers avec la construction et la mise en exploitation du centre de tri à Saint Barthelemy d'Anjou

-Son article 7 « le comité syndical » qui redéfinit la composition des membres au regard des évolutions démographiques

L'ensemble des modifications sont annexées à cette délibération

#### **Le comité syndical décide à l'unanimité**

**- Article premier : D'Autoriser, au 01 janvier 2022, le SMITOM du sud-saumurois à ne plus être membre du SIVERT, en raison de son adhésion au SICTOM Loir et Sarthe et, par voie de conséquence l'extension du périmètre du SICTOM Loir et Sarthe compris dans le SIVERT, au territoire compris jusqu'à cette date dans le SMITOM du sud-saumurois ;**

**Article deuxième : D'Autoriser, au 02 janvier 2022, l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire, compris dans le SIVERT à l'ensemble de son territoire ;**

**Article troisième** : Que les retraits, réductions et extensions mentionnés aux 1° et 2° ne donneront lieu à aucun transfert de personnels ou de biens immobiliers et mobiliers, ni au versement d'aucune compensation ;

**Article quatrième** : D'autoriser, au 02 janvier 2022, l'alignement du périmètre du SICTOM Loir et Sarthe, compris dans le SIVERT, sur le nouveau territoire du SICTOM Loir et Sarthe dénommé syndicat 3R d'Anjou à compter de cette date ;

**Article cinquième** : D'autoriser, au 02 janvier 2022, l'adhésion de la communauté de communes Anjou Bleu communauté au SIVERT pour l'ensemble de son territoire ;

**Article sixième** : D'approuver les modifications statutaires apportées aux statuts du syndicat et d'adopter ainsi les nouveaux statuts annexés à la présente délibération ;

**Article septième** : D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux président(e)s des membres du Syndicat pour que leurs assemblées délibérantes, se prononcent sur les statuts modifiés du Syndicat,

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00172-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.28**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JFULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHIER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois, donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## ***BEA et Convention d'exploitation non détachable de la Délégation de Service Public – Avenant n°4-***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n° 00.30 du 21 décembre 2000

Vu les délibérations n° 06.02 du 17 février 2006, n° 15.40 du 11 décembre 2015 et n° 20.38 du 11 décembre 2020 adoptant les avenants n°1, n°2 et n°3.

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Depuis la délibération n°00.30 du 21 décembre 2000 dans laquelle nous adoptons le Bail Emphytéotique Administratif et la convention d'exploitation non détachable qui confiaient la délégation de la Délégation de Service Public à SAVED, nous avons dû établir trois avenants, autour majoritairement de deux sujets : la réorganisation territoriale et les enjeux financiers.

A la suite de la délibération précédente n°21.27 décidant des modifications des statuts du SIVERT, il est impératif d'élaborer l'avenant n°4 avec SAVED afin d'éviter des conséquences financières dommageables pour les adhérents du SIVERT. Et ce au regard du BEA et de sa convention d'exploitation non détachable entre le SIVERT et SAVED qui précisent, en particulier, dans ses articles 7 et 20 :

#### ***- Article 7 – Les déchets à traiter***

*Dans son article 7.2 -les tonnages traités .../ .... Le Délégrant s'engage à apporter les déchets ménagers et assimilés après tri sélectif voir compostage, de son territoire. A titre indicatif, le tonnage estimé à ce jour, est de 60000 tonnes par an environ. Par ailleurs, le Délégrant pourra apporter à l'UVE les refus de tri, la fraction incinérable des encombrants ...*

Or une partie des OMr du nouveau territoire du SICTOM Loir et Sarthe demande à bénéficier de deux années dérogatoires

#### ***- Article 20 - Clauses de Rencontre :***

*Les événements qui sont susceptibles de donner lieu à négociation de la rémunération du Délégataire au titre de la présente clause de rencontre sont notamment les suivants :*

*...../.....*

*En cas de modification du Délégrant entraînant une variation de population de plus ou moins 10000 habitants en valeur absolue.*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00173-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

Il s'agit donc d'intégrer l'augmentation de la population du SIVERT qui passera de près de 250 000 habitants en 2021 à plus de 320 000 en 2022, avec les incidences directes dans la gestion des tonnages de l'UVE, en particulier l'exploitation du four. En effet l'UVE est à ce jour à saturation. Il faut donc compenser l'arrivée des nouveaux tonnages par la diminution d'autres déchets (vide de four, encombrants incinérables...).

Par conséquent, il est notamment convenu qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les OMr du SICTOM Loir-et-Sarthe (3R d'Anjou à compter du 2 janvier 2022) qui iront de manière dérogatoire à l'ISDND (en raison des marchés en cours) durant deux années (1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1 janvier 2024) seront compensées par des encombrants incinérables (entre 3600 et 4000 T/an). Le SIVERT prendra à sa charge la moitié du différentiel entre le prix SIVERT (estimé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 84 €/T) et le prix ISDND (estimé à 144€/T pour 9000 T/an) soit 30€/T.

Par ailleurs, cet avenant vise également à anticiper les risques techniques, énergétiques et financiers liées à la turbine, en acceptant que SAVED acquiert un Rotor identique à celui actuellement en activité afin de réagir au plus vite en cas de dysfonctionnement. Cette proposition résulte de l'arrêt de la turbine en 2020, et des échanges qui ont suivi avec les experts et les assurances.

L'avenant proposé aura donc essentiellement pour objets :

- L'extension du périmètre du SIVERT (intégration de l'extension du périmètre du SICTOM Loir et Sarthe, ABC) et la réorganisation territoriale,
- Les conditions d'acceptabilité des Ordures ménagères des nouvelles collectivités venant à l'UVE. La diminution des encombrants incinérables et du vide de four en compensation.
- L'achat par SAVED d'un rotor

Cet avenant fait l'objet de nombreux échanges entre les parties prenantes, en particulier les conseils de VEOLIA, et nos propres conseils. Enfin plusieurs éléments de cet avenant dépendaient de la délibération précédente, en particulier l'intégration d'Anjou Bleu Communauté au SIVERT. IL vous est donc proposé de donner délégation au Président et au service du SIVERT pour négocier, dans ce sens afin de présenter d'ici la fin de l'année 2021 l'avenant n°4 avec SAVED.

#### **Le comité syndical décide à l'unanimité**

**- Article unique : De donner mandat au Président pour négocier selon les considérants ci-dessus l'avenant n°4 au BEA et la convention non détachable entre la SAVED et le SIVERT, pour une adoption d'ici fin 2021.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYANT-VILLAGE  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00173-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.29**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA	
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## Etudes pour l'Installation de l'Hydrocondenseur dans le cadre du Projet ECOCIR

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU la délibération n° 00.30 du 21 décembre 2000 ;

Vu l'article 16 du BEA et 14.3 de la convention non détachable signé le 21 décembre 2000

Vu les délibérations n°15.51 du 11 décembre 2015, n° 16.14 du 13 juin 2016, n°18.06 du 15 février 2018, n° 18.21 du 4 juin 2018, n° 18.28 du 9 novembre 2018, n°18.37 du 21 décembre 2018, n°19.39 du 20 décembre 2019, n°20.06 du 6 mars 2020, n°20.34 du 9 octobre 2020, n°21.15 du 7 mai 2021, concernant la récupération d'énergie fatale et le projet ECOCIR

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Le 9 octobre 2020, le comité syndical par sa délibération n°20.34 acceptait l'offre de SAVED de retenir la société CLIMATELEC pour « le contrat d'étude, de fabrication, de travaux, et de mise en service portant sur les installations de récupération de la chaleur fatale » pour un montant de travaux de 2 038 129,08€ afin d'alimenter en énergie la ZAC jouxtant l'UVE Salamandre. Et ce conformément à l'article 16 du BEA et 14.3 de la convention non détachable.

Les travaux d'installation de l'Hydrocondenseur et du réseau de chaleur, pour la récupération, le transport et la livraison de l'énergie fatale de l'UVE aux serres maraichères ont débuté fin août. Ils nécessitent des frais de conduite, de suivi et de réception. SAVED sollicite donc le SIVERT afin de valider l'ensemble des missions afférentes à cette phase. Les frais se décomposent ainsi :

- Etude jusqu'au visa d'exécution. Cette prestation est confiée à l'entreprise SEPOC. Pour un montant de 99850 € HT
- Conduite de travaux jusqu'à la réception des ouvrages, marché porté par SAVED pour un montant de 90850 € HT
- Contrôle technique des ouvrages exécutés, attribué à DEKRA pour le contrôle de la solidité des ouvrages et conformité machine pour un montant de 12750 € HT
- Mise à jour du Dossier Réglementaire suite aux travaux, mission confiée à SEPOC pour un montant de 8700 € HT

- Rédaction du permis de Construire, dossier constitué par l'atelier d'architecte LE PRIOL pour un montant de 10550 € HT
- La coordination Sécurité et Protection de la Santé, confiée à l'APAVE pour un montant de 7000 € HT

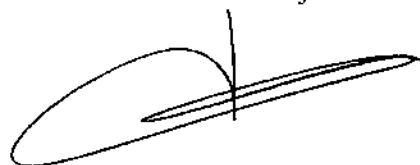
Soit un montant global de ces prestations d'études et de conduite de travaux qui s'élève à 229700 € HT.

**Le comité syndical décide à l'unanimité**

- **Article premier** : D'accepter l'ensemble des missions afférentes à la conduite, au suivi des travaux et à la réception des installations de l'hydro condenseur pour un montant qui s'élève à 229 700€ HT réglé à SAVED sur justificatif des factures
- **Article second** : De donner Délégation à Monsieur le Président pour effectuer l'ensemble des procédures administratives nécessaires à la réalisation des études et travaux d'installation de l'hydrocondenseur et des réseaux, en particulier l'établissement et la signature d'un avenant avec SAVED intégrant le financement et le planning si nécessaire.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00174-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.30**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA	
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## ***Exercice 2021 – Décision Modificative n°1-***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n° 21.02 du 5 février 2021 du Comité syndical adoptant le budget primitif 2021

Vu la délibération n°21.08 du 7 mai 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021,

VU l'avis du Comité Syndical

### **Considérant,**

La nécessité d'apporter des modifications budgétaires, en particulier en fonctionnement du fait de l'augmentation des tonnages et en investissement des études liées aux travaux d'installation de l'hydro condenseur (délibération n° 21.29), il est proposé d'adopter la Décision Modificative telle qu'annexée, et qui donne globalement lieu aux ajustements suivants :

Un détail des imputations est joint en annexe.

**Le comité syndical décide à l'unanimité d'adopter la décision Modificative n°1 comme suit :**

### **En Fonctionnement**

<b>DEPENSES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>DEPENSES ANNULEES</b>	<b>RECETTES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>RECETTES ANNULEES</b>
<b>136 580 €</b>	<b>136 580 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### **En Investissement**

<b>DEPENSES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>DEPENSES ANNULEES</b>	<b>RECETTES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>RECETTES ANNULEES</b>
<b>161 300 €</b>	<b>161 300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DB\_21\_00175-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

## EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1

	FINANCEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	IMPUTATION	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Achats de prestations de services	Article 6042	100 000,00 €			
Contrats de prestations de services	Article 611	10 000,00 €			
Etudes et recherches	Article 617		136 580,00 €		
Divers	Article 6238	180,00 €			
<b>Charges à caractère général</b>	<b>Chapitre 011</b>	<b>110 180,00 €</b>	<b>136 580,00 €</b>		
Rémunération principale	Article 64111	10 500,00 €			
Autres rémunérations	Article 64131	1 800,00 €			
Cotisations à l'URSSAF	Article 6451	1 000,00 €			
Cotisations aux ASSEDIC	Article 6454	600,00 €			
<b>Charges de personnel</b>	<b>Chapitre 012</b>	<b>13 900,00 €</b>			
Frais de mission	Article 6532	10 000,00 €			
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>Chapitre 65</b>	<b>10 000,00 €</b>			
Autres charges financières	Article 6688	2 500,00 €			
<b>Charges financières</b>	<b>Chapitre 66</b>	<b>2 500,00 €</b>			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>136 580,00 €</b>	<b>136 580,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Emprunts en euros	Article 1641		161 300,00 €		
<b>Emprunt et dettes assimilées</b>	<b>Chapitre 16</b>		<b>161 300,00 €</b>		
Composteurs	Article 2041511	3 000,00 €			
<b>Subventions d'équipements versées</b>	<b>Chapitre 204</b>	<b>3 000,00 €</b>			
Autres matériels	Article 2158	3 000,00 €			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Chapitre 21</b>	<b>3 000,00 €</b>			
Construction sur sol d'autrui	Article 2314	155 300,00 €			
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>Chapitre 23</b>	<b>155 300,00 €</b>			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>161 300,00 €</b>	<b>161 300,00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.31**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois, donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00176-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

## **Marché Global de Performance 1, avenant n°4**

**Le Comité Syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts ;

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

VU la délibération n°17.41 du 19 décembre 2017 ;

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

*Qu'un Marché Global de Performance 1 (MGPI) pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri entre le Groupement de commande, dont le SIVERT est le coordonnateur, et la SPL a été approuvé par délibération n°17.41 du 19 décembre 2017.*

*Ce marché a fait l'objet de trois avenants :*

- *Avenant n°1 en date du 17 décembre 2018,*
- *Avenant n°2 du 28 novembre 2019*
- *Avenant n°3 du 24 février 2020*

*Le projet, objet du Marché Global de Performance 1, se décompose en 3 phases :*

*PHASE 1 = Pré-opérationnelle*

*PHASE 2 = Conception et réalisation des ouvrages*

*PHASE 3 = Exploitation*

*Que La réalisation du centre de tri et des missions confiées à la SPL au titre de la Phase 1, rend nécessaire que la SPL prenne à sa charge le paiement de certaines prestations (AMO, diverses études, frais de publicité...) dès la signature du contrat, sans attendre la mise en place des emprunts et du plan de financement.*

*Que les fonds propres de la SPL sont insuffisants pour couvrir ces dépenses. Le Groupement et chacun de ses Membres, s'engagent en conséquence à payer à la SPL l'ensemble des prestations et dépenses qu'elle devra effectuer en exécution du présent marché pendant cette phase 1 et 2, à due concurrence de la population de chacun des territoires, des actionnaires à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*Cette décision a été réaffirmée par le Conseil d'Administration de la SPL du 28 novembre 2019. Ce faisant des appels à contribution ont été réalisés sur la base des budgets prévisionnels de la SPL, contributions pour lesquelles un versement complémentaire a été demandé pour permettre à la SPL de s'acquitter de la TVA correspondante.*

*Toutefois, suite à une demande de rescrit fiscal, l'Administration fiscale a, par courrier du 12 juin 2020, considéré que ces contributions des actionnaires devaient être assimilées à des subventions versées globalement pour couvrir les coûts de l'organisme subventionné non assujetti à la TVA.*

Aussi, les sommes appelées et versées par les actionnaires de la SPL au titre de la TVA doivent être restituées par la SPL.

Ces restitutions peuvent être imputées sur le versement de la contribution 2020 ou être réalisées distinctement.

Sur la base du budget prévisionnel arrêté par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2019, le total des charges d'exploitation (nettes de produits en atténuation) pour les phases 1 et 2 est estimé à 1 150 000 €.

Sur la base des contributions déjà appelées :

- 2018 : 626 548 €

- 2020 : 262 000 €

Le solde de la contribution au titre des phases 1 et 2 appelé au cours de l'exercice 2021 est estimé à 261 452 € réparti entre les actionnaires selon la population des territoires au 1er janvier 2017, soit :

	Contribution 2021 estimée
ABC	4 601
ALM	120 399
SISTO	15 661
SIVERT	104 947
SYCTOM I.B	15 844
TOTAL	261 452

Ce solde pourra être ajusté sur la base du budget prévisionnel actualisé et de la confirmation de la date de passage en phase 3.

Au regard de ce qui précède, il est nécessaire de tirer les conséquences du rescrit fiscal et de modifier ou préciser, en conséquence, certains points par un avenant n°4 au MGP1 comme suit :

#### **Remplacement des articles 5.2.1, 5.2.3, 5.2.4 et 7**

##### **1.1 Financement des dépenses d'exploitation de la SPL Biopole pour les phases 1 et 2**

Dans le cadre des phases 1 et 2, la SPL centre de tri Biopole ne dispose pas de ressources d'exploitation, aussi, les actionnaires ont décidé de prendre en charge les dépenses comptabilisées en charges d'exploitation (nettes de produits en atténuation) à dû concurrence de la population de chacun des territoires des actionnaires à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce point a été réaffirmé par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2019.

Ces contributions sont versées sur la base d'un budget prévisionnel annuel validé par le Conseil d'Administration de la SPL.

Celles-ci sont rapportées au résultat de la SPL au même rythme que les charges d'exploitation constatées (nettes de produits en atténuation) à l'euro / l'euro.

A l'issue des phases 1 et 2 une rédition des comptes sera réalisée, en rapprochant :

- Les dépenses d'exploitation (nettes de produits en atténuation) des phases 1 et 2 constatées dans par la SPL centre de tri biopole
- Des contributions versées par les actionnaires sur la période au titre des phases 1 et 2

En cas d'excédent, seules les sommes excédentaires seront restituées aux actionnaires. Les contributions affectées (couverture à l'euro) aux dépenses d'exploitation (nettes de produits en atténuation) des phases 1 et 2 seront définitivement acquises par la SPL.

A ce jour, les appels de contributions suivants ont été réalisés sur la base des budgets prévisionnels de la SPL :

	2018		2019	2020
	23/03/2018	18/12/2018		
ABC	6 605	4 404	0	4 611,2
ALM	173 129	115 419	0	120 651
SISTO	22 525	15 017	0	15 877,2
SIVERT	150 875	100 584	0	105 166,8
SYCTOM LB	22 794	15 196	0	15 693,8
<b>TOTAL</b>	<b>626 548</b>			<b>262 000</b>

Ces sommes étant définitivement acquise par la SPL pour couvrir ses charges, elles doivent être comptabilisées en charges dans les comptes des actionnaires.

A l'issue des appels de contributions 2018 (626 548 €), il est apparu que les contributions devaient être assujetties à la TVA au taux de 20%. Aussi, un appel complémentaire a été effectué à ce titre auprès de chacun des actionnaires de la SPL. Les versements complémentaires suivants ont été réalisés :

	Appel au titre de la TVA	Date de versement
ABC	2 201.80	17/09/2019
ALM	57 709.60	15/01/2020
SISTO	7 508.40	10/12/2019
SIVERT	50 291.80	Non versé
SYCTOM LB	7 598	14/10/2019
<b>TOTAL</b>	<b>125 309.60</b>	

La SPL a déposé un rescrit fiscal auprès de l'Administration fiscale afin de confirmer l'assujettissement à la TVA des contributions des actionnaires.

Par réponse en date du 12 juin 2020, l'Administration fiscale assimile les contributions des actionnaires à des subventions versées globalement pour couvrir les coûts de l'organisme subventionné (...).

Dans ces conditions, ils ne représentent pas des subventions imposables à la TVA.

Aussi, les sommes appelées et versées par les actionnaires de la SPL au titre de la TVA doivent être restituées par la SPL.

Ces restitutions peuvent être imputées sur le versement de la contribution 2020, ou être

049-254902257-20211001-DE\_21\_00176-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

*réalisées distinctement.*

*Sur la base du budget prévisionnel arrêté par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2019, le total des charges d'exploitation (nettes de produits en atténuation) pour les phases 1 et 2 est estimé à 1 150 000 €.*

*Sur la base des contributions déjà appelées :*

- 2018 : 626 548

- 2020 : 262 000

*Le solde de la contribution au titre des phases 1 et 2 appelé au cours de l'exercice 2021 est estimé à 261 452 € réparti entre les actionnaires selon la population des territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

	<b>Contribution 2021 estimé</b>
<i>ABC</i>	<i>4 601</i>
<i>ALM</i>	<i>120 399</i>
<i>SISTO</i>	<i>15 661</i>
<i>SIVERT</i>	<i>104 947</i>
<i>SYCTOM LB</i>	<i>15 844</i>
<b>TOTAL</b>	<b>261 452</b>

*A noter que ce solde pourra être ajusté sur la base du budget prévisionnel actualisé et de la confirmation de la date de passage en phase 3.*

Les membres du groupement s'entendent pour que les contributions appelées afin de financer les charges d'exploitation (nettes de produits en atténuation) des phases 1 et 2 de la SPL ne pourra pas excéder 15% du budget global d'1 150 000 € sans signature d'un avenant supplémentaire au présent MGPI et ses avenants.

	2018		2020	Contribution 2021	TOTAL	Contribution complémentaire maximum possible sans avenant supplémentaire au MGPI (15%)
	23/03/2018	18/12/2018	oct-20	estimé		
ABC	6 605	4 404	4611,2	4 601	20 221	3 033
ALM	173 129	115 419	120 651	120 399	529 598	79 440
SISTO	22 525	15 017	15877,2	15 661	69 080	10 362
SIVERT	150 875	100 584	105166,8	104 947	461 573	69 236
SYCTOM LB	22 794	15 196	15693,8	15 844	69 528	10 429
<b>TOTAL</b>		<b>626 548</b>	<b>262 000</b>	<b>261 452</b>	<b>1 150 000</b>	<b>172 500</b>

L'appel des contributions est adressé par la SPL centre de tri Biopole aux actionnaires à l'issue de la validation du budget prévisionnel (ou son actualisation en cours d'année) par le Conseil d'Administration de la SPL.

### 1.2 Financement des dépenses d'investissement de la SPL Biopole pour les phases 1 et 2

Lors des phases 1 et 2, la SPL sera amenée à engager des dépenses d'investissement.

A cet effet, la SPL mobilisera afin de permettre le financement de ces dépenses d'investissement :

- Des subventions et aides financières de divers organismes
- Des emprunts

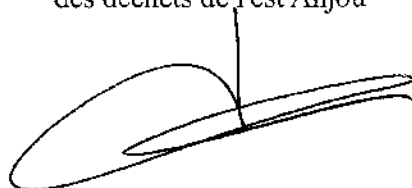
*Le comité syndical décide à l'unanimité de :*

*Article premier : D'approuver l'avenant n°4 au marché MGPI pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri entre le Groupement et la SPL, selon les modalités définis précédemment*

*Article second : D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°4 et toutes pièces y afférant*

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.32**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois, donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## *Répartition des subventions des composteurs*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU la délibération n° 05.30 du 2 décembre 2005 qui décide du principe d'aider à la mise en place de composteurs sur le territoire du SIVERT

VU la délibération n° 07.23 du 25 juin 2007

VU l'avis du Comité Syndical

### **Considérant,**

La volonté du SIVERT de développer le recyclage matière et organique qui demeure une priorité en amont de la valorisation énergétique, avec un double intérêt : écologique et économique. Par conséquent, le comité syndical a décidé dès 2005 de prendre part à la mise en place des composteurs individuels.

Depuis l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 Février 2020 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023 les collectivités auront obligation d'organiser le tri à la source, la collecte sélective et la valorisation des Biodéchets. Le dispositif déployé peut donc permettre d'y répondre pour tout ou partie.

L'annexe joint présente un récapitulatif des aides accordées jusqu'en 2020.

Lors du Budget 2021, nous avons inscrit une participation de 12 000 € soit 800 conteneurs possibles, et venons d'inscrire 3000€ supplémentaire dans le cadre de la Décision Modificative soit 200 composteurs supplémentaires.

A la date d'aujourd'hui, trois collectivités ont déposé un dossier pour un total de 1 000 composteurs :

- le SMIPE Val Touraine Anjou, pour 200 composteurs,
- la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, pour 500
- le SICTOM Loir et Sarthe, pour 300 composteurs.

*Le comité syndical décide à l'unanimité de :*

**Article premier : de continuer le principe d'un soutien financier de 15 € par composteur individuel auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source, soutien plafonné en 2021 à 40% des foyers de chaque collectivité**

**Article deuxième : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chacun des syndicats une convention définissant précisément le montant de l'aide et l'engagement de chacune des parties notamment en matière de communication et d'Information. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 204 article 2041511.**

**Article Troisième : D'adopter la répartition suivante :**

- S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou : 200 composteurs
- Saumur Val de Loire : 500 composteurs
- S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe : 300 composteurs

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00177-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

COMPOSTEURS

COLLECTIVITES	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N	NB	MONTANT DE LA SUBVENTION N
SICTOM Loire et Saillon	2090	31 350 €	0	0 €	488	7 470 €	0	0 €	800	12 000 €	130	1 950 €	200	3 000 €	150	2 250 €	0	0 €	136	2 040 €	117	1 755 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
SIACTOM de la Vallée de l'Aulnois	1400	21 000 €	0	0 €	400	6 000 €	0	0 €	600	9 000 €	0	0 €	350	5 250 €	0	0 €	0	0 €	136	2 040 €	0	0 €	158	2 370 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
SIACTOM du Sud Saumurois	100	1 500 €	1125	16 875 €	0	0 €	400	6 000 €	0	0 €	940	14 100 €	0	0 €	305	4 580 €	331	4 965 €	0	0 €	850	12 750 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
Communauté d'Agglomération Saumur Loire	130	1 850 €	800	12 000 €	62	930 €	1 500	22 500 €	500	7 500 €	500	7 500 €	80	1 200 €	92	1 380 €	0	0 €	0	0 €	90	1 350 €	200	3 000 €	231	3 465 €	191	2 715 €	0	0 €
SICTOM Noir Est Anjou	0	0 €	75	1 125 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	50	750 €	0	0 €	40	600 €	0	0 €	69	1 035 €	15	225 €	0	0 €	72	1 080 €	0	0 €
Communes de Combrailles du Centre de SAUJCE	0	0 €	0	0 €	0	0 €	500	7 500 €	100	1 500 €	100	1 500 €	50	750 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
SAUPE Val Touraine Anjou	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	250	3 750 €	230	3 450 €	140	2 100 €	200	3 000 €	200	3 000 €	200	3 000 €	200	3 000 €	200	3 000 €	200	3 000 €
	3720	55 800 €	2040	30 040 €	980	14 400 €	2400	36 000 €	2000	30 000 €	1670	25 050 €	980	14 700 €	778	11 670 €	511	7 665 €	472	7 080 €	1328	19 890 €	415	6 225 €	569	8 835 €	453	6 795 €	200	3 000 €

18474 composteurs subventionnés au 31/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00177-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.33**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe, donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois, donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

***Etude du déploiement du projet MOBIL'Ethic  
sur la ZAC SALAMANDRE et l'U.V.E.***

***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

**Considérant,**

Dès sa conception, l'Unité de Valorisation Energétique SALAMANDRE a été portée par une logique de projet de territoire et une volonté de création d'emplois.

Tout d'abord l'exploitation de l'UVE a nécessité l'embauche de collaborateurs issus dans la mesure du possible, du territoire. Puis par la suite la volonté d'installer une ZAC à proximité immédiate a permis de proposer aux entreprises les potentialités offertes par la valorisation de l'Energie.

Cela a conduit, après des années de recherche, à l'émergence du projet ECOCIR. C'est un projet emblématique par sa capacité à utiliser l'énergie fatale pour permettre l'implantation de ser-ristes, mais aussi une chaufferie gaz, un réseau de gaz, une station BioGNV et sans doute deux méthaniseurs par la suite. Ce sont finalement plus de 20 millions d'euros d'investissements, et une centaine d'emplois qui devraient être créés.

Contrairement à des secteurs plus urbains de notre région, l'offre de service de transport pour desservir la ZAC est inexistant à ce jour. Elle devrait toutefois voir à terme plus de 100 per-sonnes y travailler.

C'est pourquoi en lien étroit avec le conseil régional des Pays de la Loire, nous avons pris part à la construction du projet MOBIL'Ethic, porté par la société INCUBETHIC. Il s'agit de dé-ployer l'éco-mobilité des salariés en zone rurale et périurbaine. La zone initiatrice du projet, comme l'indique le site internet de MOBIL'Ethic, est le projet ECOCIR. Lauréat en 2020 de l'appel à projet lancé par le ministère des Transports en 2019, MOBIL'Ethic bénéficie de 4M€ de financements CEE, représentant près de 60% des dépenses. Le reste est financé par les autres partenaires, collectivités et entreprises du territoire. Déjà la région et la communauté de communes Baugeois Vallée se sont engagés dans l'accompagnement de ce projet qui concerne près de dix-huit ZAC en France, dont cinq au minimum en Pays de la Loire.

Le Président a été sollicité début septembre pour prendre part au lancement du projet, en parti-culier : le lancement du Plan de Déplacement Inter Entreprise et le dimensionnement des solu-tions de déplacement.

Au vu de l'intérêt de ce projet pour nos collaborateurs et des employés de l'UVE, comme de l'accompagnement des salariés des serristes ;  
Au vu de l'impact environnemental ;  
Au vu de l'article 4.3 de nos nouveaux statuts ;  
Il vous est proposé de financer ce lancement de PDIE pour un montant maximal de 14 400 TTC, sachant que d'autres entreprises ou collectivités du territoire ont également été sollicitées. Les travaux doivent débuter en octobre.

Vous trouverez des compléments d'information en allant sur le site :

<https://www.incubethic.fr/projet/mobilethic> et en cliquant sur le lien de la première diapo « obtenir la présentation complète »

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article premier** : De prendre part au projet MOBIL'Ethic sur la Zone SALAMANDRE, et activités voisines, en acceptant le devis de la première phase proposée par INCUB'ETHIC. Elle prévoit la réalisation des études du PDIE et le dimensionnement des solutions pour un montant maximum de 14 400€ TTC, en fonction de la participation d'autres acteurs. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 617
- 
- **Article second** : De donner délégation à Monsieur le Président pour le suivi de ce projet, en particulier dans les échanges nécessaires avec les autres collectivités et les entreprises du secteur.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYANT VILLAGES  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00178-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.34**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA	
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00179-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

## ***Droit de fermage pour l'année 2021***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

### **Considérant,**

Le 15 novembre 1999, le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou décidait des caractéristiques de la future Unité de Valorisation Energétique de Lasse. Un terrain avait alors été proposé, par les élus locaux, en bordure de la D 141 à proximité immédiate de l'ancienne usine d'incinération, gérée par le S.I.C.T.O.D. Nord Est Anjou. Au printemps 2000, le S.I.V.E.R.T. a acquis la parcelle C493, au lieu-dit « Le Salvart », d'une superficie de 2ha59a20ca. Celle-ci était donc destinée initialement à recevoir l'unité.

Monsieur Thierry GALLET, exploitant agricole, bénéficiait sur cette parcelle, d'un bail de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1993, renouvelable.

Par la suite, sur proposition des élus du conseil municipal de Lasse et des associations locales, le site actuel a été préféré pour la construction de l'U.V.E.

En conséquence, le droit de fermage s'applique sur la parcelle « Le Salvart », il s'élève pour l'année 2021 à 315.87 € la variation de l'indice de fermage en 2021 est de +1.09%.

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à effectuer le titre de recette lié au droit de fermage de l'année 2021 au nom de GAEC de Parigné pour un montant de 315.87 €, et ce sur le chapitre 75 article 757.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Procès de réception en préfecture  
049-26490267-2021-061-DE-23 00179-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 21.35**

\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Étaient excusés :***

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
donnant pouvoir à Madame Judith GRIMA	
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur SAVIN, Paierie Départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20211001-DE\_21\_00180-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2021

## *Attribution de l'impression du prochain journal*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n°21.13 du 7 mai 2021,

Vu la délibération n° 21.25 du 25 juin 2021,

VU l'avis du Comité Syndical

### **Considérant,**

Lors du comité syndical du 7 mai 2021, par la délibération n° 21.13 nous avons décidé de lancer une consultation pour l'impression du journal pour les 4 prochains numéros. La mise en place du groupe de travail communication, le contexte sanitaire, et le congés maternité de notre chargée de communication a conduit le comité syndical du 25 juin dernier par sa délibération n° 21.25 à limiter la consultation pour le prochain numéro celui de janvier 2022.

Une consultation sera reconduite début d'année 2022 qui aura pour objectif d'intégrer l'évolution du journal en juillet 2022 pour quatre numéros, sur la base des propositions du groupe de travail communication du SIVERT.

Nous avons donc consulté 2 entreprises pour l'impression du journal de janvier 2022. Sur la base du rapport de la chargée de communication ci-joint, je vous propose de retenir la société SETIG ABELIA.

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique D'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'entreprise SETIG ABELIA l'offre d'impression du journal SALAMANDRE de janvier 2022, pour un montant de 12 000 € H.T. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Apprécié et réceptionné en préfecture  
04/07/2021 10h25  
Date de réception préfecture : 08/10/2021